

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE  
(Hauts-de-Seine)

-----

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2009**

-----

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

-----

**LE CONSEIL,**

L'an deux mil neuf, le vingt quatre novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le treize novembre deux mil neuf, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien PIETRASANTA, Maire.

**Etaient présents** : Mme FISCHER, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, MM. LEBLOND, BABÉ, Mme BAILLET, M. BERARD de MALAVAS, Mmes BITTON-COHEN, CAM, CARADEC, CARRIER, CHAPUIS, MM. DANLOS, GOMEZ, LASSERRE de ROZEL, Mmes LENOIR, MÜHLMANN, M. RICHARD, Maire-Adjoints ; M. TESSIER, Mme LAFAYE, M. ARINI, Mme CLAIREAUX, M. AYARI, Mme CHAHID, MM. ROURE, SOMMA, COLSON, Mmes HURTAULT, LECHARNY, M. GUILLARD, Mlle ZIANE, M. JEHANIN, Conseillers Municipaux Délégués ; M. AESCHLIMANN, Mmes AESCHLIMANN, ESCLATTIER, MM. BOUTIFFARD, CAILLET, Mme BOURDIER-CHAREF, M. DECHENOIX, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné mandat** : M. LANZ, M.A. à M. AYARI, C.M.D. ; M. MOUGENOT, M.A. à M. LEBLOND, M.A. ; Mme COQUERELLE, C.M.D. à M. ROURE, C.M.D. ; Mme RICHARD ALAOUI, C.M.D. à Mme BAILLET, M.A. ; M. DJELLAB, C.M.D., à Mme FISCHER, M.A. ; Mme MERIC, C.M.D. à Mme CARADEC, M.A. ; Mme DELAMARRE, C.M. à Mme ESCLATTIER, C.M. ; Mme RAUSCHER, C.M. à M. AESCHLIMANN, C.M. ; Mme CHAVINIER, C.M. à M. CAILLET, C.M. ; M. DIAS, C.M. à M. BOUTIFFARD, C.M. ; M. DJEDOU, C.M. à Mme AESCHLIMANN, C.M.

**Secrétaire de Séance** : M. JEHANIN, C.M.D.

\*

\* \*

- DESIGNE M. Romain JEHANIN pour remplir la fonction de Secrétaire de Séance, qui procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

LE CONSEIL,

- OBSERVE une minute de silence en mémoire de Mme Nicole RAVOISIER, agent municipal en charge de la préparation des Conseils Municipaux.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

- APPROUVE le procès verbal de la Séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2009.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

- PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 7 avril 2008 autorisant le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés, à savoir :
  1. A 3. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
  4. ATTRIBUTION D'UNE RECOMPENSE AUX JEUNES ASNIEROIS AYANT OBTENU UN DIPLOME EN 2009.
  5. DELEGATION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-SEINE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR ACQUERIR LA PROPRIETE SISE 19 RUE DU FOSSE DE L'AUMONE.
  6. LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL SIS 5/7 RUE DE L'ALMA A ASNIERES-SUR-SEINE, AU PROFIT DU CENTRE DES LIAISONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES, DE SECURITE SOCIALE (CLEISS).
  7. A 16. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
  17. DELEGATION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-SEINE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR ACQUERIR LE LOT N° 47 (UN BOX) DE LA COPROPRIETE SISE 131 RUE DES BAS.
  18. ET 19. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
  20. DESIGNATION DE MAITRE DIDIER SEBAN POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE CONTRE MME PASCALE PEREZ-JEANNIN ET MM. RAYMOND DELHAYE ET BERNARD LOTH.

21. DESIGNATION DE MAITRE DIDIER SEBAN POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE CONTRE MM. ALAIN HIFF, ALAIN TREHEL ET BERNARD LOTH.
  22. A 26. CONCESSIONS ET RENOUELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
  27. MISE A DISPOSITION DU DOJO DU COMPLEXE SPORTIF LAURA FLESSEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION KOKYU HO.
  28. A 32. CONCESSIONS ET RENOUELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
  33. FIXATION DES TARIFS DES DROITS D'ENTREE ET DE LOCATION DE PATINS APPLICABLES PENDANT LES SOIREES A THEME A LA PATINOIRE.
  34. CONCESSION DANS LES CIMETIERES.
  35. MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES PAR LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE AU PROFIT DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES 2009/2010.
  36. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SIS, 46 AVENUE DES GRESILLONS - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE.
  37. SIGNATURE DU CONTRAT DE LICENCE D'EXPLOITATION LIE AU PROGRAMME DE FORMATION "ACTEUR DE LA PROPETE ET DE LA COLLECTE SELECTIVE".
  38. ET 39. CONCESSIONS ET RENOUELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
- PREND ACTE de la communication du Maire sur les rapports d'activités établis pour l'année 2008 par les délégataires de service public et les syndicats intercommunaux auxquels la Ville est adhérente, à savoir :
- . « LES FILS DE MADAME GERAUD », pour l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement,
  - . « AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE », pour le service de restauration scolaire,
  - . le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération Parisienne (SYCTOM), et le Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'Élimination des Ordures Ménagères (SYELOM) pour l'élimination des déchets,
  - . le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers (SEPG) et le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) pour la distribution d'eau et l'assainissement,
  - . le Syndicat de la périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'électricité et les réseaux de communication.

\*

\*      \*

LE CONSEIL,

- AUTORISE le Maire à signer l'appel « Ultimatum climatique » dans le cadre de la préparation du sommet de l'Organisation des Nations Unies sur le climat qui se tiendra à Copenhague du 7 au 19 décembre prochain.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

**FINANCES**

- PREND ACTE de la communication de l'audit de la dette de la Ville au 30 septembre 2009.
- ADOPTE une charte pour une bonne gestion de la dette.
- DONNE délégation au Maire, pour les années 2009 et 2010, en application de l'article L. 2122-22 3<sup>ème</sup> alinéa, pour permettre les opérations de couverture des risques de change et de taux d'intérêt de la dette de la Ville et notamment de pouvoir conclure, dès que le marché en offre l'opportunité, des contrats d'échange de taux d'intérêt, d'accord de taux futur, et de taux plafond ou plancher.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

**DEMOCRATIE LOCALE**

- PREND ACTE de la communication sur l'activité des Conseils Consultatifs de Quartier, pour l'année 2009.
- DECIDE de modifier la charte des Conseils Consultatifs de Quartier afin de prendre en compte les modifications rendues nécessaires par leur fonctionnement.
- PREND ACTE de la communication sur la création du Conseil Municipal des Collégiens, instance qui permettra une consultation régulière des jeunes sur les sujets les concernant et la réalisation d'actions d'intérêt général au bénéfice des jeunes Asniérois.

- DECIDE de créer un Comité Ethique chargé de l'élaboration d'une charte déontologique d'utilisation de la vidéosurveillance,
- et DESIGNE, au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les cinq représentants titulaires et les cinq représentants suppléants, membres du Conseil Municipal devant former le collège des élus locaux du Comité Ethique :
- |  |  |
|--|--|
| <p><i>TITULAIRES</i> : - M. LANZ</p> <p style="padding-left: 20px;">- M. LASSERRE DE ROZEL</p> <p style="padding-left: 20px;">- M. MOUGENOT</p> <p style="padding-left: 20px;">- M. RICHARD</p> <p style="padding-left: 20px;">- M. BOUTIFFARD</p> | <p><i>SUPPLEANTS</i> : - M. AYARI</p> <p style="padding-left: 20px;">- Mme COQUERELLE</p> <p style="padding-left: 20px;">- Mme CHAPUIS</p> <p style="padding-left: 20px;">- M. GOMEZ</p> <p style="padding-left: 20px;">- M. CAILLET</p> |
|--|--|
- APPROUVE les modifications du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, nécessaires pour améliorer le fonctionnement de l'assemblée communale.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

- DESIGNE au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à savoir :
- |   |   |
|---|---|
| <p>. Mme CARRIER</p> <p>. Mme LENOIR</p> <p>. Mme CHAPUIS</p> <p>. Mme COQUERELLE</p> | <p>. M. TESSIER</p> <p>. Mme RAUSCHER</p> <p>. M. CAILLET</p> |
|---|---|

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

### **PETITE ENFANCE**

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché public passé avec l'association Toupty pour la réservation de trois berceaux supplémentaires au sein de sa structure d'accueil collectif « Valentin et Capucine ».
- AUTORISE le Maire à signer une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour le « Lieu d'accueil Enfants-Parents », situé au sein de la Maison de l'Enfance, pour une durée de trois ans.
- PREND ACTE de la communication sur la création à titre expérimental d'un conseil de structures Petite Enfance, ayant pour but de permettre une meilleure concertation entre les familles, les professionnels de la Petite Enfance et la direction administrative du service Petite Enfance.

LE CONSEIL,

### **JEUNESSE**

- AUTORISE le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine l'avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse, afin de permettre l'inscription dans ce dispositif d'actions en faveur de la jeunesse.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **URBANISME**

- DECIDE de résilier deux baux situés au 2/2bis avenue de la Redoute conclus avec la SARL Jean PHYDELL et l'entreprise M. MERABET, dans le cadre de la réalisation de la halle couverte du marché des Quatre Routes,  
et FIXE le montant de l'indemnité de résiliation à 220 000 € pour la SARL Jean Phydell, et à 150 000 € pour l'entreprise M. MERABET.
- APPROUVE le principe de déclassement d'une partie du terrain affecté au marché des Quatre Routes et de sa vente à la Société OSICA dans le cadre de la réalisation d'un projet de logements libres, sociaux, de locaux commerciaux et d'un local destiné à accueillir une nouvelle halle pour le marché des Quatre Routes.
- DECIDE d'acquérir trois parcelles, avenue de la Redoute, cadastrées section H n°128, H n°123 et H n°125 appartenant au Conseil Général des Hauts-de-Seine pour un prix total de 14 962,50 €.
- DECIDE d'acquérir trois parcelles, avenue de la Redoute et rue de l'Abbé Lemire, cadastrées section H n°130, H n°131 et H n°133 appartenant à la Société ICADE, pour un montant de 135 000 €.
- DECIDE d'acquérir une partie de la parcelle 1 à 7 rue Henri Poincaré, cadastrée section A n°206 appartenant à la SA d'HLM Logement Francilien pour 1 € symbolique.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **HABITAT**

- ACCORDE la garantie communale à la SA d'HLM France Habitation pour le remboursement de deux prêts d'un montant global de 1 852 400 € au titre d'une opération de réhabilitation de la résidence « Asnières 01 » 140 rue du Ménil et 12 à 20 rue de l'Abbé Glatz composée de 98 logements. La Ville d'Asnières-sur-Seine pourra bénéficier d'un droit de réservation pour 18 logements.

- ACCORDE la garantie communale à la SA d'HLM France Habitation pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 1 968 150 € au titre de l'opération de réhabilitation des 83 logements composant la résidence « Asnières 03 » 12 à 18 place des Victoires et 10 à 12 rue Pierre Brossolette. La Ville d'Asnières-sur-Seine bénéficiera de 14 réservations de logement.
  
  - ACCORDE la garantie communale à la SA d'HLM Interprofessionnelle de la Région Parisienne pour le remboursement de quatre prêts PLUS et PLA-I d'un montant global de 2 122 270 € au titre de l'opération d'acquisition et d'amélioration de 27 logements, 27 rue de la Comète
- et DECIDE de lui attribuer une subvention de surcharge foncière de 246 117 €. En contrepartie, la Ville pourra bénéficier d'un droit de réservation pour 9 logements.

\*

\*      \*

LE CONSEIL,

### **EDUCATION**

- ELIT, au scrutin secret et majoritaire les représentants du Conseil Municipal pour siéger aux Conseils d'écoles maternelle et élémentaires :
  - Mme MÜHLMANN pour siéger au conseil de l'école élémentaire AULAGNIER.
  - M. TESSIER pour siéger au conseil de l'école maternelle MENIL.
  - M. BERARD DE MALAVAS pour siéger au conseil de l'école élémentaire HENRI POINCARÉ.
  
- AUTORISE le Maire à signer une convention avec la Fédération Française des Echecs et Gaz de France pour la création d'ateliers d'échecs dans les centres de loisirs.

\*

\*      \*

LE CONSEIL,

### **PATRIMOINE**

- DECIDE de construire un groupe scolaire de 10 classes sur le site « CREICA » et AUTORISE le Maire à lancer une procédure de concours restreint pour la désignation d'un maître d'œuvre.

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°5 au marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux avec l'entreprise DALKIA FRANCE, suite aux modifications intervenues dans le patrimoine de la Ville en 2009 et DECIDE de fixer le montant annuel des prestations à 1 343 917,81 €.

\*

\*      \*

LE CONSEIL,

### **RESSOURCES HUMAINES**

- MODIFIE la liste des logements ayant la qualité de logement de fonction par nécessité absolue de service et utilité de service en ajoutant le logement sis 3 rue Lemaître à la liste des logements de fonction par nécessité absolue de service et en supprimant de cette liste les logements 11 avenue Saint-Joseph, 13 avenue Saint-Joseph et 19 avenue de l'Egalité.

\*

\*      \*

LE CONSEIL,

- ADOPTE un vœu afin d'exprimer son inquiétude face à la réforme de la taxe professionnelle proposée par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010. Cette réforme risque de remettre en cause le principe de l'autonomie financière des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 00h35.

*Publié par affichage sur les panneaux administratifs  
intérieur et extérieurs de la Mairie  
le PREMIER DECEMBRE DEUX MIL NEUF*

**LE MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE**



*S. Pietrasanta*

**Sébastien PIETRASANTA**